

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatorzième jour d'avril 2008**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

08-04-092 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 10 mars 2008, du 17 mars 2008 et du 20 mars 2008.

ADOPTÉE

08-04-093 **Délégation au Panthéon de la Performance de la chambre de Commerce**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise une délégation de la Ville de Princeville au Panthéon de la Performance de la Chambre de Commerce qui aura lieu le 24 mai prochain au Colisée Desjardins de Victoriaville, par l'achat de 14 billets au coût de 110.00 \$ du billet.

ADOPTÉE

08-04-094 **Délégation aux activités du 50^e anniversaire de la Garde St-Eusèbe**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise une délégation de la Ville de Princeville aux activités du 50^e anniversaire de la Garde St-Eusèbe qui aura lieu le 24 mai prochain au centre communautaire Pierre-Prince, par l'achat de 2 billets au coût de 15.00 \$ du billet.

ADOPTÉE

08-04-095

Mandat à l'UMQ comme porte-parole du regroupement d'achat d'assurances de dommage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville a conclu une entente en 2003 avec les municipalités membres du regroupement des villes de l'Estrie et que celle-ci vient à échéance le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville de Princeville de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchises collectives;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater l'*Union des municipalités du Québec* pour agir comme mandataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron :

DE MANDATER l'*Union des municipalités du Québec* pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de cinq (5) ans;

DE VERSER un montant annuel correspondant à 1% du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants seront déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue;

D'AUTORISER l'*Union des municipalités du Québec*, advenant la mise sur pied d'une franchise collective, à conserver la quote-part de la Ville de Princeville des revenus d'intérêt générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurance de dommages.

ADOPTÉE

08-04-096

Mandat à Optimum Actuaires et Conseillers inc. comme consultant externe

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville a conclu une entente en 2003 avec les municipalités membres du regroupement des villes de l'Estrie et que celle-ci vient à échéance le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'*Union des municipalités du Québec*, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise collective;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville de Princeville de participer à un regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme *Optimum Actuaire & Conseillers inc.* pour agir à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la dite offre de service est valide pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013 et, que selon l'article 10 de l'entente de regroupement du regroupement des villes de l'Estrie, les services de la firme *Optimum Actuaire & Conseillers inc.* sont renouvelables sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme *Optimum Actuaire & Conseillers inc.* pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévégné, appuyé par le conseiller Claude Côté :

D'ACCORDER pour une durée d'un an un contrat de service à la firme *Optimum Actuaire & Conseillers inc.* pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée du 6 novembre 2007;

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

- 3 100 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offre sera effectué.
- 1 550 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

ADOPTÉE

08-04-097

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - En date du 12 mars 2008 | |
| - no 8CH000421 | 3 020.53 \$ |
| - En date du 12 mars 2008 | |
| - no 8CH000422 | 39.00 \$ |
| - En date du 12 mars 2008 | |
| - no 8CH000423 | 800.76 \$ |

- En date du 12 mars 2008 - no 8CH000424	272.54 \$
- En date du 12 mars 2008 - no 8CH000425	457.98 \$
- En date du 12 mars 2008 - no 8CH000426	38.86 \$
- En date du 12 mars 2008 - no 8CH000427	59.81 \$
- En date du 12 mars 2008 - no 8CH000428	780.22 \$
- En date du 14 mars 2008 - no 8CH000429	13 611.00 \$
- En date du 18 mars 2008 - nos 8CH000430 à 8CH000434	23 825.55 \$
- En date du 19 mars 2008 - nos 8CH000435 à 8CH000438	229.78 \$
- En date du 20 mars 2008 - nos 8CH000439 à 8CH000443	13 031.86 \$
- En date du 26 mars 2008 - no 8CH000444	16 933.24 \$
- En date du 2 avril 2008 - nos 8CH000445 & 8CH000446	7 978.99 \$
- En date du 7 avril 2008 - nos 8CH000447 à 8CH000451	45 280.79 \$
- En date du 9 avril 2008 - no 8CH000452	114.80 \$
- En date du 11 avril 2008 - no 8CH000453	11 170.45 \$

dépôts salaires des périodes 200810 à 200814

ADOPTÉE

08-04-098

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration:

- En date du 14 avril 2008 - nos 8CH000454 à 8CH000593	340 255.17 \$
---	---------------

Fonds d'immobilisation:

- En date du 14 avril 2008

- nos 7CH2000010 à 7CH200015

98 398.92 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes-DÉP

Le greffier indique le nom de l'organisme qui a déposé son état financier : Développement économique Princeville – Classé.

08-04-099

Rapport des vérificateurs et rapport financier 2007

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des vérificateurs et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

08-04-100

Rapport financier 2007 sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport financier des vérificateurs sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement pour l'année 2007.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

08-04-101

Remboursement anticipé au fonds de roulement

ATTENDU QU'au 31 décembre 2007 le montant engagé au fonds de roulement était de 54 000 \$;

ATTENDU QUE les remboursements prévus au fonds de roulement dans le budget 2008 sont de 10 800 \$;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de rembourser au fonds de roulement à même une affectation de surplus un montant de 43 200 \$.

ADOPTÉE

08-04-102

Location d'un nouveau système postal numérique

ATTENDU l'offre de services transmise par Pitney Bowes pour améliorer le système postal existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter les termes du contrat présenté par Pitney Bowes pour l'installation d'un nouveau système postal numérique à l'Hôtel de Ville.

QUE la trésorière soit autorisée à défrayer un montant de 466,85\$ par mois avant taxes, pour une période de cinq ans à Pitney Bowes.

ADOPTÉE

08-04-103

Engagement et démission de pompiers

ATTENDU QUE le service des incendies de Princeville procède à l'engagement de nouveaux pompiers;

ATTENDU QUE ces engagements sont causés par la démission de certains pompiers actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'engagement de M. Jean-Marie Bussièrès, en remplacement de M. Marc-André Pépin, et de M. Yves Robichaud comme pompiers à temps partiel pour la Ville de Princeville.

QUE l'embauche soit conditionnelle à la production du certificat médical établissant la bonne santé des nouveaux pompiers ainsi qu'à la vérification de leur casier judiciaire.

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers à temps partiel soient établies selon les termes et conditions en vigueur de la politique de travail.

QUE le directeur des incendies soit autorisé à inscrire les nouveaux pompiers à temps partiel à la formation prescrite par la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE

08-04-104

Structure organisationnelle du service incendie

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit établir une structure efficace pour l'organisation de son service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville approuve la structure organisationnelle du service des incendies présentée par Christian Chartier, Directeur du service des incendies.

QUE les ajustements de salaires et autres conditions touchant la nouvelle réorganisation soient effectués par la trésorière.

ADOPTÉE

08-04-105

Contrat d'entretien des équipements de communication mobile

ATTENDU l'offre de services transmise par le Groupe CLR pour le système des communications du service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville approuve le contrat de service des communications du service des incendies de Princeville présenté par le Groupe CLR pour une période de trente-

six mois au montant de 145.27 \$ par mois, avant taxes.

ADOPTÉE

08-04-106

Adjudication de contrat – Travaux d’infrastructures rues Mailhot, St-Jacques Ouest et des Érables

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu d’accorder le contrat pour les travaux d’infrastructures rues Mailhot, St-Jacques Ouest et des Érables à l’entrepreneur T.G.C. inc., au montant de 1 245 174.12 \$ taxes incluses pour effectuer les travaux tel que stipulé aux documents de soumissions. Cette dépense est financée à même le règlement d’emprunt no 2007-135.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat pour l’exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

08-04-107

Mandat à un laboratoire pour les travaux d’infrastructures rues Mailhot, St-Jacques Ouest et des Érables

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la réfection des rues Mailhot, St-Jacques Ouest et des Érables;

ATTENDU QUE la Ville utilisera les services d’un laboratoire pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville octroie le mandat d’analyses aux Laboratoires Shermont pour les travaux d’infrastructures des rues Mailhot, St-Jacques Ouest et des Érables.

ADOPTÉE

08-04-108

Programme d’achat et de vente de composteurs domestiques

ATTENDU QUE ce conseil désire promouvoir le compostage domestique sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire s’entendre avec la MRC de l’Érable pour promouvoir l’achat et la vente de composteurs en groupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu d’autoriser l’achat et la vente de vingt composteurs domestiques aux citoyens de la Ville de Princeville selon le coût d’acquisition;

QUE le Directeur général adjoint soit autorisé à effectuer les transactions nécessaires à l’achat et à la vente des vingt composteurs domestiques. Qu’une formation soit également offerte aux citoyens afin de les sensibiliser au compostage domestique.

ADOPTÉE

08-04-109

Croix-Rouge Canadienne – Entente de services aux sinistrés (renouvellement)

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge sur le territoire de la Ville de Princeville visant à établir les paramètres de collaboration entre la Ville de Princeville et la Croix-Rouge pour apporter toute l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur.

QU'un montant de 569.20 \$ soit attribué à la Croix-Rouge, dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE

08-04-110

Projet de relocalisation de la Clinique médicale des Bois-Francis à l'édifice Fernand-Rivard – Adoption du principe et autorisation à faire exécuter des plans de reconversion

ATTENDU le fait que la Clinique médicale des Bois-Francis doit se relocaliser d'ici le mois de décembre 2008;

ATTENDU l'importance de conserver sur place les services de médecins et de mettre en place les conditions pour en attirer d'autres;

ATTENDU QUE la situation provinciale du manque de médecins de famille impose aux petites municipalités de prendre des moyens hors du commun;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales permet de louer un immeuble sous certaines conditions;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est résolu sur division que la Ville de Princeville accepte le principe de relocaliser de la Clinique médicale des Bois-Francis dans l'édifice municipal Fernand-Rivard, d'apporter les modifications nécessaires au bon fonctionnement de la clinique, et de louer l'immeuble à la clinique à un prix de 1 000 \$ par mois pour un terme visant à couvrir au minimum les coûts engendrés par la reconversion à un taux d'intérêt équivalent à celui du marché;

QUE le directeur général soit autorisé à faire préparer les estimés, plans et devis pour la reconversion de l'édifice Fernand-Rivard.

Pour : Monique Carré, Martin Sévigny, Fernand Ruel et André Bergeron

Contre : Me Serge Bizier et Claude Côté

ADOPTÉE

08-04-111

Vestiaire St-Eusèbe - Subvention

ATTENDU QUE ce conseil désire encourager les organismes communautaires de Princeville;

ATTENDU QU'une facturation de la collecte des ordures a été transmise à l'organisme Vestiaire St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de

défrayer la facture transmise par Gaudreau Environnement inc., pour la collecte des vidanges et de récupération de l'année 2008 de l'organisme Vestiaire St-Eusèbe de Princeville;

QU'un montant de 115.13\$ soit acquitté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-04-112

Demande à la CPTAQ – Entreprises Princeville ltée

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du demandeur Entreprises Princeville ltée (Madeleine Guérard) pour vendre une partie de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est la même qui existait lors de la construction de la résidence à l'époque selon l'article 31 de la loi;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission que cet article ne s'applique pas;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Côté et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

08-04-113

Demande à la CPTAQ – Ferme Caru inc.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que René Girouard puisse aliéner en faveur de Ferme Caru inc., une parcelle de terrain d'environ 3 010 m², sur partie du lot 21-B, Rang 11 du cadastre du canton de Stanfold;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain s'avère nécessaire pour permettre à Ferme Caru inc. d'implanter une nouvelle fosse à purin pour sa production porcine;

CONSIDÉRANT QUE la soustraction de cette parcelle de terrain de l'entité de René Girouard n'affectera aucunement sa productivité;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition par Ferme Caru inc. de la parcelle visée sera bénéfique pour son expansion;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vient aucunement compromettre l'homogénéité du milieu agricole concerné;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il n'existe pas d'espaces appropriées disponibles hors de la zone agricole de la Ville de Princeville pour les fins recherchées;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévigny et résolu unanimement d'appuyer la présente demande

et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

08-04-114

Mandat pour la révision du plan d'urbanisme

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de confier le mandat pour la révision du plan d'urbanisme de la Ville de Princeville au Groupe Gauthier, Biancamono, Bolduc, urbanistes conseils, au coût de 22 140 \$, avant taxes, le tout selon l'offre de service datée du 8 avril 2008.

ADOPTÉE

Modification au plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville – Secteur de l'aéroport – Dépôt

08-04-115

Vente de terrains résidentiels – 112 rue Lavergne

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marc-André Caron ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 247-5-3 et 247-1-76 (112 Lavergne) pour le prix de 15 154.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-04-116

Vente d'un terrain résidentiel – 25 rue Morrissette

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Annick Martel et Alain Bazin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-34 (25 Morrissette) pour le prix de 14 979.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-04-117

Vente d'un terrain résidentiel – 315 rue Lecours

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marie-Claude Paré et Pascal Fleury ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-199 (315 Lecours) pour le prix de 11 313.17 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-04-118

Vente d'un terrain résidentiel – 325 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Habitation Bibeau inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-198 (325 Lecours) pour le prix de 10 028.77 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-04-119

Vente d'un terrain résidentiel – 340, 350, 355, 365 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Gérald Noël & Fils inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-181 (340 Lecours), le lot 247-1-180 (350 Lecours), les lots 247-1-195 & 247-5-21 (355 Lecours), les lots 247-1-194 & 247-5-20 (365 Lecours), pour le prix de 35 981.14 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-04-120

Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale du Québec 2008

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le régisseur des loisirs, Claude Fortier à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2008.

ADOPTÉE

Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable - Remerciements

08-04-121

Centre d'action bénévole de l'Érable

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'apporter un soutien financier au montant de 200 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable.

ADOPTÉE

08-04-122

Parc linéaire des Bois-Francis – Randonnée Reno Sport Plein Air - Appui

ATTENDU QUE l'organisation du Parc Linéaire des Bois-Francis débute ses préparatifs pour la tenue de la 12^{ème} édition de la Randonnée du Parc linéaire des Bois-Francis qui aura lieu le 1^{er} juin 2008;

ATTENDU QUE la Randonnée empruntera le parcours du Parc Linéaire et diverses rues qui traversent la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'appuyer le Parc Linéaire

des Bois-Francis pour la tenue de la 12^{ème} édition de la Randonnée qui doit avoir lieu le dimanche 1er juin 2008.

QUE la Ville de Princeville autorise l'organisme à traverser l'ensemble de son territoire sur le parc linéaire des Bois-Francis et les diverses rues prévues.

ADOPTÉE

08-04-123

Les Filles d'Isabelle

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation des Filles d'Isabelle de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'attribution d'un montant de 100\$ au mouvement des Filles d'Isabelle de Princeville pour défrayer l'achat du livre du 50^{ème} anniversaire de l'organisme et pour l'achat de deux billets permettant à la Ville de Princeville de participer aux activités.

ADOPTÉE

Association de paralysie cérébrale – Lettre de remerciements

08-04-124

Cercle des Jeunes ruraux de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de publier une annonce au coût de 60 \$ dans le bottin des Jeunes Ruraux de l'Érable pour leur souhaiter bon succès.

ADOPTÉE

08-04-125

Unité Domrémy de Princeville

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de verser une subvention de 300 \$ à l'Unité Domrémy de Princeville.

ADOPTÉE

08-04-126

CLDI

ATTENDU QUE le CLDI de l'Érable organise une activité bénéfique pour amasser des fonds pour l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de 6 billets au coût de 12 \$ chaque pour participer à l'activité bénéfique du CLDI de l'Érable.

ADOPTÉE

Le conseiller André Bergeron félicite Mme Louise Bergeron, trésorière pour son excellent travail lors de la vérification financière – Classé.

Le Conseiller Claude Côté mentionne que l'organisation de Festival du Cheval est en nomination au Panthéon de la Performance – Classé.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-04-127

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière